

Vous travaillez dans la CP 102.03 (1)?

Alors vous avez reçu un chèque cadeau!

Combien ai-je reçu?

Vous avez reçu un chèque cadeau qui s'élève à **35 euros**, majoré de **5 euros** par année d'ancienneté dans l'entreprise.

Quand ai-je reçu le chèque?

Dans le courant du mois de novembre.

Qu'ai-je fait pour obtenir le chèque?

Rien. Dans le courant du mois de novembre vous avez reçu les chèques cadeaux de la part de votre employeur.

Vous n'avez pas reçu vos chèques?

Prenez alors contact avec votre secrétariat CGSLB local.

(1) Vous travaillez dans la CP 102.03 si la CP 102.03 ou la sous-commission paritaire 102.03 figure sur votre fiche de salaire ou sur votre compte individuel.

La CP 102.03 regroupe les entreprises des carrières de porphyre de la province de Hainaut et des carrières de quartzite de la province du Brabant wallon.

Votre Liberté Votre Voix

